

LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ

COVID-19 : NOUVELLES DISPOSITIONS SUITE AUX ANNONCES PRÉSIDENTIELLES ET GOUVERNEMENTALES

Suite aux annonces présidentielles et gouvernementales du lundi 16 mars, et afin de respecter les consignes données par les autorités et de préserver au maximum la santé des Othissois et du personnel communal, deux nouvelles cellules de crise se sont tenues hier lundi et aujourd'hui afin de renforcer les mesures déjà prises.

CE QU'A ANNONCÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Lors de son allocution télévisée, le Président a annoncé la **restriction stricte des déplacements à compter du mardi 17 mars 12h et ce pendant 15 jours minimum**, à l'exception de certains cas, et à condition d'être munis d'une attestation de déplacement dérogatoire disponible sur le site du Gouvernement, sur le site de la ville www.othis.fr ou sur la page Facebook «Othis Mairie». Si cette attestation ne peut pas être imprimée, elle peut être reproduite sur papier libre.

Les déplacements autorisés sont les suivants :

- ▶ Du domicile à son lieu de travail si le télétravail n'est pas possible ;
- ▶ Pour faire ses courses de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- ▶ Pour se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- ▶ Pour motif familial impérieux, la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrière ;
- ▶ Pour faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, ou pour les besoins de son animal, autour de son domicile et sans aucun rassemblement ;

Tous les autres déplacements (réunions familiales, amicales ou de voisinages, balades, sport collectif, etc.) sont interdits, sous peine d'amende pouvant aller de 38 à 135 euros.

Dans ce contexte de crise sanitaire inédite, il a également rappelé l'importance de respecter les gestes barrière (se laver les mains régulièrement, utiliser du gel hydro-alcoolique, tousser ou éternuer dans son coude, respecter les distances de sécurité).

LES MESURES MISES EN PLACE À OTHIS

Dans ce contexte particulier, diverses mesures ont été prises à Othis pour le personnel communal, comme pour les autres personnels : recours au télé-travail, protection des personnels isolés notamment.

La Mairie est par ailleurs fermée au public. Néanmoins et pour garantir la continuité des services obligatoires ou essentiels à la solidarité et la protection :

- ▶ Le CCAS et le service état-civil recevront les administrés, sur rendez-vous uniquement et selon l'urgence ;
- ▶ l'accueil téléphonique de la Mairie est quant à lui maintenu, au 01 60 03 85 85, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30 ;
- ▶ L'accueil des enfants des parents qui exercent une profession indispensable à la gestion de la crise sanitaire est organisé : conformément aux directives gouvernementales, les écoles accueillent ces enfants. Sur le temps scolaire, l'encadrement des enfants concernés se fait par des enseignants volontaires. Tandis que des animateurs de la ville seront mobilisés sur le temps non scolaire. Aussi, si vous relevez d'une des professions indispensables à la lutte contre le Coronavirus et que vous ne disposez pas d'autres modes de garde, il convient de vous rapprocher de la Direction d'école de votre enfant pour savoir si vous remplissez les conditions, et, en cas de besoin de service périscolaire, de contacter la Mairie ;
- ▶ L'aide aux Seniors est maintenue, et les appels téléphoniques réguliers perdureront, comme le portage de repas. En revanche, les activités du Foyer Victor Hugo et le transport des Seniors par la ville sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. L'entourage des Othissois les plus fragiles est évidemment appelé, par Solidarité, à être vigilant quant à leurs besoins et à alerter la Mairie en cas de nécessité ;
- ▶ Des équipes restreintes d'agents communaux des services techniques, de la Police municipale et d'entretien restent mobilisées pour répondre aux urgences en matière de prévention, d'entretien urgent de la voirie et de nettoyage des rues essentiel.
- ▶ Concernant la collecte des déchets, rendez-vous sur le site du Sigidurs : www.sigidurs.fr ;
- ▶ Les aires de jeux pour enfants, les city-stades, les aires de street workout, les stades, le skate-park, les courts de tennis de la Jalaise et de Beaumarchais, le boulodrome, le plateau d'évolution à proximité du gymnase Gilbert Baron et les Jardins familiaux sont fermés ;
- ▶ Le cimetière communal, sauf pour inhumation, est fermé ;
- ▶ Pour rappel, la Maison du livre, la Maison des Jeunes et les équipements sportifs et culturels sont fermés ;
- ▶ Les manifestations municipales (Commémoration du 19 Mars et Chasse aux oeufs) et associatives sont annulées ;
- ▶ Le marché du samedi matin est annulé.

Ces mesures font suite aux dernières annonces présidentielles et gouvernementales. Elles peuvent être modifiées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. Pour se protéger et protéger les autres, nous demandons à chacune et à chacun de respecter scrupuleusement l'ensemble de ces consignes.